

<https://www.snetap-fsu.fr/Prime-d-equipement-des-professeur-es-documentalistes.html>



Prime d'équipement des professeur.es documentalistes

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Mise à jour du 11 décembre

Suite au [CTM](#) du 10, le SNETAP-FSU adresse en urgence un courrier au ministre de l'Agriculture et ses services pour s'assurer que les professeur.es documentalistes seront bien bénéficiaires de la prime d'équipement :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Prime d'équipement, prof doc, Courrier ministre 11 décembre**

le 10 décembre : Ce jour en [CTM](#) : l'administration annonce ce soir qu'un texte réglementaire spécifique du ministère de l'Agriculture sera pris pour cette prime d'équipement. Le Snetap-FSU a fortement insisté pour que cela permette le versement de cette prime à toutes et tous !

Le décret n°2020-1524 du Ministère de l'Éducation nationale paru le 5 décembre 2020 instaure une prime d'équipement informatique pour les enseignant.es et psychologues. Jusqu'ici rien à redire, ce besoin d'équipement informatique est bien réel, rendu plus visible par l'obligation de travail à distance liée au contexte sanitaire cette année. Mais l'article 1er de ce décret stipule que les professeur.es de la discipline documentation en sont exclu.es !

Nous ne tolérerons pas cette exclusion si elle venait à s'appliquer au MAA. Nous n'accepterons pas que ce décret soit appliqué à l'identique dans l'enseignement agricole, parce que nous sommes professeur.es-documentalistes, enseigner fait partie de notre métier, pourquoi et à qui faut-il encore le prouver ?

Depuis le 23 novembre, le SNETAP-FSU alerte et interroge le ministre, les instances sur cette exclusion des professeur.es-documentalistes de la prime équipement informatique, sans réponse jusqu'alors.

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Grenelle de l'Education : courrier au ministre de l'agriculture 23/11/2020**

Le 9 décembre, un courrier est envoyé à l'Inspection de documentation (cf ci-dessous), leur demandant leur soutien actif. Ce point est porté en question diverse lors du [CTM](#) du 10 décembre.

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Prime d'équipement, courrier à l'inspection, 09/12/2020**

Cette exclusion est incompréhensible, illégitime et inadmissible. Nous mettons tout en oeuvre pour faire modifier ce décret si humiliant pour les professeur.es-documentalistes !